

153
Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 10 Août 1841.

Direction
des
Beaux-Arts
au
1^{er} Bureau
—
Rome

Monsieur le Directeur, j'ai reçu avec
la lettre que vous m'avez écrite, l'Etat récapitulatif des
dépenses de l'Académie de France à Rome, depuis le
17 Avril jusqu'au 23 Juin 1841.

L'examen de cet état et des pièces qui l'accompagnaient
a donné lieu à diverses rectifications indiquées dans la
note ci-jointe, et aux quelles vous devrez vous conformer
pour l'établissement du bordereau que vous avez à
fournir ultérieurement.

Je vous renvoie un mémoire du S^r Donizelli, M^e
de Couleur, montant à 28⁵ 60⁰/₅ qui a dû être retranché
de votre compte, par le motif que cette dépense ayant eu
lieu en 1838, elle ne peut être imputée sur l'exercice 1841.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de
ma considération très distinguée.

E. Ministre,

Secrétaire d'Etat de l'Intérieur.

remis

74

à Me. le Directeur de l'Académie de France à Rome

Une note jointe
et un mémoire
—

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le

184

Note relative aux Dépenses de
l'Académie de France à Rome,
depuis le 17 Avril jusqu'au 23 Juin 1841.

Les dépenses montent ensemble à la

somme de		19,615-18 ⁷ / ₁₀₀
Celles acquittées en monnaie Romaine n'étant comprises dans ce total que pour 1,271 piastres 63 baïssques ci	1,271 ⁶³ / ₁₀₀	faisant en
France au taux de 5 ⁷ / ₁₀₀ 1/2 parécu Romain.	"	6911 ⁵⁰ / ₁₀₀
lorsqu'il résulte de l'addition de ces dépenses qu'elles doivent s'élever à 1,271 piastres 63 baïssques, il y a lieu de les augmenter de	0, 02	" 10
Il convient aussi d'y ajouter 1 piastre 20 baïssques deduites à tort du mémoire du S ^r Maës, plombier, pour vieux plomb repris en compte par cet entrepreneur. En effet aux termes § 1 ^{er} de l'art 5 de l'ordonnance Royale du 14 ^{me} 1688, ce mémoire doit être compris pour la totalité des travaux et fournitures dans les dépenses de l'Ecole de Rome, et le Directeur aura à se charger en recette, dans son compte définitif de 1841, du produit de la vente du vieux plomb, ci	1, 20	6, 5 ² / ₁₀₀
Les dépenses en monnaie Romaine seraient ainsi de	1,272, 85	6917, 92
Mais attendu qu'on en a retranché le mémoire du S ^r Donizelli, fabricant de couleurs, montant à 28 ⁶⁰ / ₁₀₀ , et qui s'applique à une dépense de 16 ³⁸ / ₁₀₀ , qu'on ne peut admettre sur l'ex. 1841 ci	28 - 60	155, 40
Elles ne sont plus que de	1,244 - 25	6762, 49
	à Reporter	

75

Report	1.244 ^{fr} 25 ^{cs}	6.762-49	19.613 ^{fr} 13 ^{cs}
Ces dépenses ressortant comme on le voit ci-dessus au bordereau établi par M. le Directeur de l'École de Rome pour la somme de	1.271-63	6.911-30	
Il a été distrait du total de ce bordereau la différence en plus de	27 ^{fr} 38 ^{cs}	148-41 ^{fr}	148-41

Ce qui porte définitivement les dépenses justifiées de l'Académie de France à Rome depuis le 17 Avril 1841 jusqu'au 23 Juin suivant à

Le Directeur a touché chez le banquier Corbion:			
le 26 Avril 1841,		10,000 ^{fr}	20,000
le 17 Mai suivant		10,000 ^{fr}	
Il a justifié par des pièces régulières de l'emploi de			19.464,32
Son bordereau présenterait donc un excédant de recette de la somme de			53 ^{fr} 64
Mais comme il a dû ajouter aux 19.613 ^{fr} 13 ^{cs} ci-dessus, l'excédant de dépense de 604 ^{fr} 18 ^{cs} , que présenterait son bordereau du 1 ^{er} trimestre 1841-ci			604-18
Il se trouve encore en avance aujourd'hui de 68 ^{fr} 50 ^{cs} , qu'il devra prélever sur les crédits qui seront mis ultérieurement à sa disposition. ci-			68-50

Le bordereau que M. le Directeur de l'Académie N^{le} des B^{es} Arts de France à Rome a adressé au Ministère, par sa lettre du 23 Juin d^z, faisait ressortir un excédant de dépense de

Les dépenses ayant dû, par suite des rectifications opérées ci-dessus être réduites de,	27 ^{fr} 38 ^{cs}	148-41 ^{fr}
L'École de Rome n'est plus réellement en avance de justification de dépenses que pour la somme de		68 ^{fr} 50 ^{cs}